Département du Nord
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
Commune de RUBROUCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUBROUCK

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 059-215905167-20260925-2026_034-DE

2026 034

Nombre de membres		
afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
15	15	15 (dont 4 pouvoirs)

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Luc EVERAERE, Maire,

Présents : L. EVERAERE, V. POLLET, K. NEFFE, MC. BOLLENGIER, A. DEBRUYNE, J. DELAYEN, B. FOULON, A. IOOS, J. MOREAU, JC. PONSIN, S. THOORENS ;

Excusé(s) : D. DEWYNTER, qui a donné pouvoir à L. EVERAERE, A. LESNE, qui a donné pouvoir à A. IOOS, J. MOUCHARD, qui a donné pouvoir à S. THOORENS, M. PONSIN, qui a donné pouvoir à JC. PONSIN

Secrétaire de séance : JC PONSIN
Date de la Convocation : 18/09/2026
Date d'Affichage : 18/09/2026

Objet de la Délibération : Avis sur le projet d'un établissement d'élevage de 1998 animaux équivalents porcs sur la commune d'Hardifort

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal avoir reçu en Mairie un dossier de consultation publique sur la demande présentée par la société Leurs Volailles en vue de demander l'enregistrement d'un élevage de 1998 animaux équivalents porcs pour son exploitation située sur le territoire de la commune d'Hardifort.

La commune de Rubrouck est concernée par le plan d'épandage, 112Ha appartenant à la SCEA du chemin vert.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, ayant pris connaissance du dossier de consultation publique et après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,

Luc EVERAERE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le : 30 SEP 2026
et publication ou notification
du : 30 SEP 2026

Le Maire,

Luc EVERAERE

Vu le secrétaire de séance,
Le 30 SEP 2026